



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333-19

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 3 avril 2019, le *Règlement numéro 333-19, intitulé « Règlement de concordance numéro 333-19, modifiant le plan d'urbanisme de la Paroisse de L'Épiphanie numéro 277 afin de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité».*

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 2 mai 2019

La directrice générale et greffière adjointe,


GUYLAINE COMTOIS